

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
30 mai 2022

Date d'affichage
30 mai 2022

Objet de la délibération

N° 02062022006**BUDGET GENERAL (06200) :**
DM N° 1

Séance du 2 juin 2022

L'an deux mil vingt deux
et le deux juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., GARRAGOS F., FOURY D., MIGNE J., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN CAbsents : Mrs CHABIDON D.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des ajustements de crédits sur les opérations d'investissement en cours, à savoir :

- 10012 – REHABILITATION MAISON ROCHER

C/2132 – Immeubles de rapport + 20 000,00 euros

- 10013 – REHABILITATION MAISON CHAPON

C/2132 – Immeubles de rapport + 9 000,00 euros

- 10004 – AMENAGEMENT PLACE

C/2151 – Réseaux de voirie – 29 000,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 2 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,

Michel JOUBERT

AR Prefecture043-214300626-20220602-02062022006-DE
Reçu le 04/06/2022
Publié le 04/06/2022Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 4 juin 2022

et publication ou notification

du 4 juin 2022